



Le 12/01/2023

## LA PROTECTION SOCIALE DES ETRANGERS EN France (européens UE – non européens UE) SELON LE DROIT APPLICABLE EN 2023 : 1 JOURNEE « sans prérequis »

L'ODTI est agréé au titre de la formation permanente (n° de déclaration d'activité : 82380526638) certifiée selon le Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L 6316-3 du code du travail et le PS-FOR-PRO-001

Formations organisées également sur demande en intra ou pour plusieurs structures d'un territoire. Nous contacter.

### Objectifs pédagogiques :

**S'approprier et approfondir** un savoir de base ; **Savoir évaluer et au besoin orienter** les situations complexes pour apporter de meilleures réponses aux ressortissants étrangers dans leurs démarches ; **Agir** de manière adaptée face aux décisions de rejet de droit à la protection sociale notifiées aux ressortissants étrangers.

### Dates :

- **Le Jeudi 09/02/2023 - Grenoble** – Résidence Sociale ODTI – 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 - 1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H et de 14H à 17H - **250 euros** (exo TVA). **Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ci-jointe fiche d'accessibilité).**
- **Le Vendredi 10/02/2023 en VISIO via lien zoom (Grenoble et hors agglomération)** – 1 journée de formation professionnelle continue de 10H à 13H et de 14H à 16H – **250 euros** (exo TVA).
- **Le Jeudi 16/11/2023 - Grenoble** – Résidence Sociale ODTI – 7 Place Edmond Arnaud (arrêt de tram Notre Dame Musée) – 38000 - 1 journée de formation professionnelle continue de 9H à 12H et de 14H à 17H - **250 euros** (exo TVA). **Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (ci-jointe fiche d'accessibilité).**

- **Le Vendredi 17/11/2023 en VISIO via lien zoom (Grenoble et hors agglomération)** – 1 journée de formation professionnelle continue de 10H à 13H et de 14H à 16H – **250 euros** (exo TVA).

**Référents et Intervenants** : Monsieur Elias BOUANANI, responsable du pôle juridique ressources (Tél : 04.76.44.99.51 / Email : eliasbouanani@odti.fr) et Madame Nadège ROBIN, juriste près du service juridique de l'ODTI (Tél : 04.76.44.99.58 / Email : [nadegerobin@odti.fr](mailto:nadegerobin@odti.fr)) et référente handicap (ci-jointe fiche mission).

**Destinataires de la formation** : Acteurs institutionnels (privés, publics, associatifs...), personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

**Techniques d'intervention et supports pédagogiques** : Séances de formation en salle animées par les juristes de l'ODTI (Monsieur Elias BOUANANI et Madame Nadège ROBIN), études de cas concrets, exposés théoriques, power point, paper-board, remise d'un document de synthèse du contenu de la formation.

### Programme :

#### Le droit à une protection sociale

- L'assurance maladie-maternité :
  - L'affiliation sur critères socioprofessionnels et/ou de résidence : la PUMA
  - L'affiliation en qualité d'ayant droit et la PUMA
  - La prise en charge des ayants droit résidant dans le pays d'origine
  - La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (la CMU-C)
  - L'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (l'ACS)
  - L'Aide Médicale d'Etat (l'AME)

- Les étrangers non résidents amenés à recevoir des soins en France
- La notion de soins urgents (circ.DHOS/DSSDGAS n°2005-141 du 16/03/2005)
- La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Les voies de recours
- L'assurance invalidité et accident du travail :
  - La pension d'invalidité
  - L'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (l'ASI)
  - Les risques professionnels

#### **Le droit aux prestations familiales et au RSA**

- Les prestations familiales
  - La famille réside en France
  - Les recours
  - Le maintien des droits
  - La protection subsidiaire et son caractère reconnaissant
  - La famille réside dans le pays d'origine
- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
  - Les conditions relatives à l'allocataire
  - Les conditions relatives aux personnes à charge
  - Le maintien des droits au RSA

#### **Le droit à la retraite et aux aides afférentes**

- Le droit à partir à la retraite
- L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (l'ASPA) :
  - Les conditions d'obtention de l'ASPA
  - Le séjour en France et sa régularité
  - La durée de séjour en France
  - Les ressources et plafonds
  - Le montant de l'ASPA
  - Les conditions de maintien du versement de l'ASPA
- L'Aide à la Réinsertion Sociale et Familiale (l'ARSF)
- Le droit au logement
- La défense de ses droits en justice

#### **Les fraudes aux prestations sociales et les pénalités**

- La définition de la « fraude »
- Les faits visés
- Les pénalités
- Les recours

**Auto évaluation de fin de formation par des exercices pratiques et remise sur place (si présentiel) ou par mail (si visio) à nous retourner sous 8 jours.**

**Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels**

Association Loi 1901 – 7 Place Edmond Arnaud – 38000

Grenoble ☎ 04.76.42.60.45 – Fax 04.76.01.02.46 –

observatoire @odti.fr